

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX**

**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION**
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 15
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 0

L'an deux mille vingt et un et le 11 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Fêtes de L'Union, sur convocation régulière en date du 4 février, sous la Présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Était absent excusé : M. MARC PERE, M. YANNICK PUGET.

DÉLIBÉRATION n° 2021/07

Objet : Avenant n°1 à la Convention CORAFIN

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration que par délibération D2015-035 en date du 23 septembre 2015, le CCAS de L'Union a adhéré au dispositif de coordination des aides financières (CORAFIN), créé en 1984 par le Conseil Départemental 31. Cette convention a été renouvelée par délibération D2018-04 en date du 13 mars 2018 pour une période de 4 ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Suite à l'impossibilité de se réunir au cours de l'année 2020 et d'établir un bilan sur la période écoulée, les partenaires de ce dispositif et le Conseil Départemental ont décidé de proroger cette convention pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration :

- D'approuver l'avenant à la convention CORAFIN,
- De l'autoriser à signer cet avenant.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 16/02/2021

Reçu en préfecture le 16/02/2021

Affiché le **16 FEV. 2021**

ID : 031-213105612-20210216-D_2021_07_1-DE

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'approuver l'avenant à la convention CORAFIN,
- De l'autoriser à signer cet avenant.

Pour copie conforme,

La Vice-Présidente,

Isabelle Godéas

- Transmis le **16 FEV. 2021**
- Affiché le **16 FEV. 2021**

